



LES COMMISSIONS & RÉMUNÉRATIONS DES CHASSEURS

GRILLE DES COMMISSIONS :

Minimum de 5 900 € TTC pour les biens inférieurs à 150 000 €.

Nos honoraires s'appliquent sur le prix d'achat net vendeur (hors frais de notaire et frais d'agence éventuels).

Ils sont dus à la signature de l'acte authentique d'achat immobilier chez le notaire.

Valeur du bien	Commission
150 000 à 300 000 €	4%
300 001 à 500 000 €	3,8%
500 001 à 700 000 €	3,5%
700 001 à 900 000 €	3,3%
900 001 à 1 100 000 €	3%
1 100 001 à 1 300 000 €	2,8%
1 300 001 à 1 500 000 €	2,4%
1 500 001 à 2 000 000 €	2%
2 000 001 à 3 000 000 €	1,6%
Supérieure à 3 000 000 € 1	1%